

Bruxelles, 21/05/2008

Les travailleurs intérimaires et le temps de travail

Commentant l'accord conclu hier au Royaume-Uni entre le gouvernement britannique, le Trade Union Congress (TUC) et la Confédération des industries britanniques (CBI) sur l'égalité pour les travailleurs intérimaires, John Monks, Secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES), a déclaré :

« C'est une bonne nouvelle pour des millions de "travailleurs intérimaires" en Europe, et pas seulement au Royaume-Uni. Elle ouvre la voie à une nouvelle directive de l'UE, basée sur le principe de l'égalité de traitement dès le premier jour, avec des possibilités d'y déroger uniquement par convention collective ou par un accord entre les partenaires sociaux au plan national. J'espère que la directive sera à présent adoptée rapidement. Nous continuons de manifester notre opposition à la détermination permanente du Royaume-Uni à ne pas participer à la directive sur le temps de travail et d'exprimer nos préoccupations sur d'autres aspects de la révision proposée de cette directive ».